

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/001

OBJET : AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARS

M le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, explique que la commune n'avait pas jusque-là de document d'urbanisme. Elle a donc décidé de mettre en œuvre l'élaboration d'un PLU.

Consommation foncière au 31/12/ 2015 :

Droit de la commune (2012-2022) : 15 600 m²

Consommation totale : 1 200 m²

Reste donc : 14 400 m²

Equipements et services au 31/12 2015 :

Droit de la commune : 4 000 m²

Consommation : 0 m²

OAP :

Concerne les dents creuses le long de la RD 66 ;

Soit un total de 11 445 m² sur les 14 400 m² de droit en foncier restant pour la commune, il reste donc 2 955 m²

Par ailleurs la commission a noté que :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, les zones humides et les espaces naturels sont bien pris en compte.
- La commune est en régie directe concernant la compétence eau, et la compétence assainissement collectif.
- Lors du travail d'élaboration du PLU, il est apparu de nombreuses dents creuses, la commune a donc choisi de privilégier ces parcelles et non pas la zone prioritaire inscrite dans le SCoT.
- Le service Application du Droit des Sols ne fait d'observation particulière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de la commune de Mars.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170123-N2017-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2017

Publication : 23/01/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/002

OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DE L'OFFICE DE TOURISME

Le 8 décembre dernier le comité de direction de l'office a voté un budget supplémentaire d'un montant d'environ 30 000 € afin d'intégrer les résultats définitifs 2015 ainsi que les restes à réaliser.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le budget supplémentaire 2016 de l'office de tourisme.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170201-N2017-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2017

Publication : 01/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M
FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M
AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme
MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme
CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS
Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/003

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC ROANNAIS TOURISME POUR 2017

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme, explique que Charlieu-Belmont Communauté est
engagé depuis le 1^{er} janvier 2013 par une convention de partenariat avec l'association Roannais Tourisme
en charge d'assurer aux côtés des Offices de Tourisme la promotion et la commercialisation globale du
Roannais. Dans ce cadre, la cotisation annuelle doit être fixée entre 0.68 € et 0.81 € par habitant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fixe à 0.78 € par habitant la cotisation 2017,
- Prolonge la convention de partenariat avec Roannais Tourisme jusqu'au 31 décembre 2017.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**03.FEV. 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170203-N2017-003A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017

Publication : 03/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/004

OBJET : TARIFS TAXE DE SEJOUR 2017

Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme, explique que suite à l'article 86 de la loi de finances rectificative pour 2016, les EPCI créés au 1er janvier 2017 peuvent instituer la taxe de séjour pour 2017, par une délibération prise avant le 1er février 2017. Ce même article précise que toutes les communes et leurs groupements qui ont déjà institué la taxe et qui souhaitent modifier les taux applicables pour 2017 pour les mettre en conformité avec la réglementation disposent du même délai (1er février) pour prendre une nouvelle délibération.

Pour Charlieu-Belmont Communauté les tarifs n'évolueraient pas sauf pour les établissements classés 1* (nous n'en avons pas pour l'instant) et pour faire apparaître le tarif des ports de plaisance (Briennon). Pour ce dernier tarif dont le barème est fixé par la loi, une réunion technique devra être organisée prochainement pour définir les modalités d'application et de recouvrement (en lien avec le gestionnaire du port = la commune de Briennon).

Hébergements	Tarifs
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,40 € pour les 1* 0,50 € pour les chambres d'hôtes
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 0,55	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

La taxe de séjour s'applique au régime du réel pour l'ensemble de l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

La taxe de séjour est collectée semestriellement, voire annuellement pour les campings en gérance.

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures
- Les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées sur le territoire de Charlieu-Beimont Communauté.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 1.50 € par nuit et par personne.

Le produit de la taxe de séjour est intégralement reversé à l'office de tourisme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les tarifs de la taxe de jour et ses exonérations à compter de 2017 tels que présentés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **03.FEV. 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170203-N2017-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017
Publication : 03/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/005

OBJET : VALIDATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS ET ADOS

Madame la Vice-Présidente en charge du service à la population, explique que l'accueil de loisirs intercommunal est organisé en 2 sections : les 3-11 ans et les ados.

Chaque section est régie par un règlement intérieur propre qu'il convient de mettre à jour à la fois pour intégrer les choix tarifaires opérés par le Conseil Communautaire en décembre dernier mais aussi préciser que les factures sont payables pour 80 % du montant à l'inscription et le solde à réception de la facture définitive.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les règlements intérieurs de l'accueil de loisirs intercommunal 3-11 ans de l'accueil de loisirs ados.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **03.FEV. 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170203-N2017-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017
Publication : 03/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/006

OBJET : AVENANT AU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE FRANCHISSABILITE SUR LE JARNOSSIN

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement présente les caractéristiques principales de l'avenant :

Jarnossin de Cuinzier

L'écart altimétrique mesuré sur site lors de l'implantation de la rampe de fond a nécessité l'ajustement de l'ouvrage par rapport à l'état projet. Ainsi le linéaire total est passé de 10.70 m à 17 m augmentant ainsi la quantité de matériaux et la durée de réalisation des travaux.

Réalisation du socle de fondation (prix 5.2)

Le prolongement de la rampe de fond a nécessité la réalisation d'un socle de fondation pour un volume de 9 m3, soit un volume total de 23 m3 contre 14 m3 prévu au marché.

Ces travaux supplémentaires s'entendent fourniture, pose, raccordement et paramétrage compris.

Le coût pour la mise en place de ce volume supplémentaire est de 900,00 € HT.

Réalisation du béton de propreté (prix 5.3)

Au-dessus du socle de fondation un béton de propreté d'un volume de 2.5 m3, soit un volume total de 5.7 m3 contre 3.2 m3 prévu au marché a été réalisé.

Ces travaux supplémentaires s'entendent fourniture, pose, raccordement et paramétrage compris.

Le coût pour la mise en place de ce volume supplémentaire est de 500,00 € HT.

Fourniture de galets (prix 5.4)

Pour réaliser la rugosité de fond de la rampe 4 T supplémentaires sont nécessaires, soit un tonnage total de 11 contre 7 prévu au marché.

Ces travaux supplémentaires s'entendent fourniture, pose, raccordement et paramétrage compris.

Le coût supplémentaire pour la mise en place de ce volume supplémentaire est de 1 200,00 € HT.

Ce coût est intégré au prix 5.4 intitulé « Fourniture de galets pour création d'une rugosité en fond de rampe (200-300 mm) » du Détail quantitatif et estimatif.

- **Réalisation du béton de liaisonnement pour scellement de la rugosité en fond de rampe (prix 5.5)**

Le scellement des blocs a nécessité un volume de 4.5 m3 de béton supplémentaire, soit un volume total de 10.5 m3 contre 6 m3 prévu au marché.

Ces travaux supplémentaires s'entendent fourniture, pose, raccordement et paramétrage compris.

Le coût pour la mise en place de ce volume supplémentaire est de 900,00 € HT.

Fourniture d'enrochements et mise en œuvre d'enrochements libres pour stabilisation des berges (prix 5.7)

Pour protéger la berge le long de la rampe 10 tonnes de blocs supplémentaires ont été nécessaires, soit une quantité totale de 48 m3 contre 38 m3 prévu au marché.

Ces travaux supplémentaires s'entendent fourniture, pose, raccordement et paramétrage compris.

Le coût pour la mise en place de ce volume supplémentaire est de 1 000,00 € HT.

Jarnossin de Sevelinges

Sur le Jarnossin de Sevelinges, le nombre de piquets de clôtures fournis et mis en place a été réduit par rapport au marché initial.

▪ **Fourniture et mise en place de pieux pour clôtures (prix 6.2)**

Initialement le nombre de piquets était de 210 unités, seulement 50 ont été fournis et mis en place.

La moins-value est de 700,00 € HT.

Suite à la crue du 22 novembre 2016, le linéaire du Jarnossin situé en aval du passage à gué s'est incisé sur environ 50 cm. Afin de stabiliser durablement le profil en long, il a été convenu de reconstituer le fond du lit avec des matériaux grossiers. Les matériaux ont été prélevés sur l'ancien seuil hors d'usage. Si la fourniture des matériaux n'a pas fait l'objet d'une plus-value financière, il a été convenu de rémunérer l'entreprise pour la mise en œuvre des blocs à raison de 2 jours de travail et d'un coût journalier de 800 € HT, **soit un montant de 1 600 € HT.**

Sur ce site, la plus-value financière est donc de 900 € HT.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 5 400,00 €
- Montant TTC : 6 480,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant/marché initial : 8,82 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 66 626,55 €
- Montant TTC : 79 951,86 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant présenté ci dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **03.FEV. 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170203-N2017-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017

Publication : 03/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M
FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M
AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme
MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme
CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 34

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS
Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/007

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VOIE VERTE

M. le Président informe le Conseil Communautaire que des levées topographiques complémentaires
doivent être réalisées par le bureau d'études Réalités pour un montant de 1 100 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise pour la voie verte
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**03.FEV. 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170203-N2017-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017
Publication : 03/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/008

OBJET : MJC DE CHARLIEU

Monsieur le Président évoque le départ à la retraite de la directrice de la MJC de Charlieu Mme Pascale CHASSAGNON. Considérant son implication au fil des années pour le territoire, un chèque cadeau du Carnet à spirales lui sera remis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la dépense de 50 €.
- Dit la dépense sera imputée au budget annexe enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**03.FEV. 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170203-N2017-008A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017

Publication : 03/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 19 Janvier à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M NIVOLLET Jean-Claude, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, Mme LONGERE Christiane, M
FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M
AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme
MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme
CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M
BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS
Martine, M MARC Gérard,

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre.

Election d'un secrétaire de séance : M POINTET Pierre (Chandon)

N°2017/009

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de prendre des dispositions afin de mettre aux normes les déchèteries intercommunales (suite à l'audit réalisé par le SEEDR : travaux local des toxiques, stockage des huiles de vidange, mise à jour de la signalétique ...). Il y a lieu également d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des deux sites (suite au diagnostic produit par les services de gendarmerie). Pour ce faire des devis ont été sollicités pour un montant total de 66 133,33 € HT ; Une demande d'aide auprès des services de l'Etat pourrait être envisagée au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (à hauteur de 35%).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de mises aux normes pour un montant de 66 133,33 € HT.
- Autorise M. le Président à solliciter une aide financière au titre du FSIL 2017 à hauteur de 35 % soit une subvention de 23 146,66 €.
- Dit la dépense sera imputée au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du 03 FEV 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170203-N2017-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017

Publication : 03/02/2017